

L'avocat-blogueur Maître Eolas condamné pour injure et diffamation



L'avocat Maître Eolas est aussi un blogueur très suivi sur www.maitre-eolas.fr. Très actif sur les réseaux sociaux, Maître Eolas avait critiqué la sincérité d'une pétition lancée par l'[Institut](#) pour la [justice](#) contre le laxisme judiciaire. Il a été condamné à 2.000 euros d'amende avec sursis et 5.000 euros de dommages et intérêts. Dans la foulée, il a fermé son compte Twitter.

"Pas de commentaire" de la part d'un des avocats pénalistes les plus bavards de la Toile... Maître Eolas, condamné pour injure et diffamation, a immédiatement fermé son compte Twitter, suivi par 186.000 personnes. Son blog, lui, existe toujours...

@maitre_eolas reviendra-t-il sur Twitter? "Il n'y aura pas de prochain compte" assure-t-il.

— Jérôme Jadot (@jeromejadot) October 6, 2015

L'affaire remonte à novembre 2011. L'avocat, qui tient à son anonymat, avait mis en cause, sur son compte Twitter, la sincérité d'une pétition mise en ligne par l'IPJ. L'[Institut](#) pour la [justice](#) réclamait notamment "l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens", et avait recueilli 1,7 million de signatures - 'un *"compteur bidon de signatures"*, avait tweeté Maître Eolas. C'est ensuite que cela avait dérapé. Contre les prises de positions très droitières de l'IPJ, Maître Eolas avait eu cette phrase : *"Je me torcherais bien avec l'IPJ si je n'avais pas peur de salir mon caca"*.

2.000 euros d'amende avec sursis, et 5.000 euros de dommages et intérêts, a tranché le tribunal correctionnel de Nanterre. Dans son jugement, la chambre de la presse du tribunal a estimé, concernant la partie "diffamation", que *"l'association des termes compteur bidon et manipulation prêtait une volonté de truquer et de mentir à l'IPJ"*, selon la défense de Maître Eolas.

Concernant l'"injure publique", Maître Eolas a été partiellement condamné pour ses "propos scatologiques".